

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 4 ~~Septembre~~ 1993
Rectificatif n° 93-408 / MFPRA-DGFP-DGCA

au décret n° 92/726/MJTFP/DGFP/DGCA
du 20 Août 1992 portant Reclassement
et Nomination de Monsieur ASSOUNGA
(Bernard, Professeur de C.E.G. de 7°
échelon des cadres de la catégorie A
hiérarchie II des Services Sociaux
(Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

DU LIEU DE

Article 1er.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur ASSOUNGA (Bernard), Professeur de CEG de 7° échelon, indice 1180 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire de la Licence ES lettres, Option : lettres modernes, 1er session 1989, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur certifié de 5° échelon, indice 1240 ACC = NEANT.

/// I R E :

Article 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur ASSOUNGA (Bernard), Professeur de CEG de 7° échelon, indice 1180 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Licence ES lettre, Option : lettres modernes, 1ere session 1989, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 5° échelon, indice 1240 ACC = NEANT.-

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Brazzaville, le 4 Septembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives

Joan Prosper KOYO.-

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO .-

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

RECTIFICATIF N° 93-409 /MFPRA/DGFP/
DGCA/SAV.IO

au décret n° 92/929/MFPRA/DGFP/DGCA/
SAV du 28 Novembre 1992 portant Pro-
motion au titre de l'année 1991 des
Fonctionnaires des cadres de la Caté-
gorie A, hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(Travail et Administration Générale)
en ce qui concerne YOBO Hubert.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année
1991, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail et Adminis-
tration Générale) dont les noms suivent ACC = Néant.

D.G.B.

B/ ADMINISTRATION GENERALE :

ADMINISTRATEURS

Au lieu de :

Au 3° échelon, indice 1010

- YOBO (Hubert)

P/c du 31/07/1991

MJDR

Lire

Au 5° échelon, indice 1190

- YOBO (Hubert)

P/c du 15/12/1991

MJDR

Le reste sans changement .-

Brazzaville, le 4 Septembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Jean Prosper KOYO .-

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO .-

AMPLIATIONS :

JORC. 1
DGFP/DGCA. 2
DGFP/BST. 2
D.G.B. 1
D.G.C.F. 1
M.J./D.R. 1
INTERESSE 1
DOSSIER 2
SGG/BC. 1